

## **Article 1 : Présentation**

Le COTS, association loi de 1901, organise à Ferrière sur Beaulieu, le 16 septembre 2018, la 4<sup>e</sup> édition du « Trail Again ». Le Trail Again est une épreuve de course à pied en pleine nature. Trois distances sont proposées : 8km, 12 km et 22 km.

## **Article 2 : Participation**

L'épreuve de 22km est ouverte à tous les licenciés ou non à partir de 18 ans (nés en 2000 ou avant). Les épreuves de 8 km et 12 km sont ouvertes à tous les licenciés ou non à partir de 16 ans (nés en 2002 ou avant). Les mineurs (moins de 18 ans le jour de l'épreuve) devront avoir présenté la partie « Autorisation parentale pour les mineurs » du bulletin d'inscription, remplie et signée par leur représentant légal, pour prendre le départ de la course.

## **Article 3 : Licence et certificat médical**

Afin de valider leur inscription et de participer aux épreuves, tous les participants doivent fournir à l'organisation un certificat médical avec la mention « Non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an à la date de la course ou une licence sportive délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Fédération Française de Pentathlon moderne en cours de validité à la date de la course. Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisation comme justificatifs en cas d'accident.

## **Article 4 : Frais d'inscriptions**

Les frais d'inscriptions sont les suivants :

- 6 € (six euros) pour le parcours 8 km + 0,60 € de frais de gestion Inscription en ligne
- 8 € (huit euros) pour le parcours 12 km + 0,70 € de frais de gestion Inscription en ligne
- 10 € (dix euros) pour le parcours 22 km + 0,80 € de frais de gestion Inscription en ligne

Une majoration de 3€ (trois euros) sera appliquée pour toute inscription le jour de la course faisant suite à la date limite d'inscription en ligne fixée au 13 septembre 2018 à 23h59.

Le paiement se fera par CB en ligne ou par espèces ou chèque libellé à l'ordre de « Course d'Orientation Tours Sud » pour les inscriptions le jour de la course.

## **Article 5 : Inscriptions**

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 13 septembre 2018 à 23h59 directement sur internet via le site web « [onsinscrit.com](http://onsinscrit.com) »

Passée cette date, les inscriptions seront possibles uniquement sur place le jour de la course entre 8h et 9h15 sous réserve de place disponible. Le nombre de concurrents est limité à 300 pour chacune des courses.

L'attribution d'un dossard valide l'inscription. Aucun dossard ne sera attribué en cas de dossier incomplet.

Toute inscription est personnelle. Il n'est pas possible d'effectuer de transfert de dossard. Dans ce cas, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Chaque participant doit courir sur la course à laquelle il s'est inscrit (8km, 12 ou 22 km).

## **Article 6 : Horaires et lieu de départs**

Le retrait des dossards s'effectuera sur place le jour de la course entre 8h et 9h15.

Les départs seront donnés au stade municipal de Ferrière sur Beaulieu à 9h30 pour le parcours 22 km et à 10h pour le 8 km et le 12 km.

## **Article 7 : Balisage et ravitaillement**

Les parcours seront balisés. Les moyens de balisage peuvent varier (rubalise, fléchage...). Tout participant surpris à ne pas suivre le balisage ne sera pas classé.

Un ravitaillement liquide et solide sera proposé sur les circuits 12km et 22km.

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée des 3 courses.

## **Article 8 : Sécurité**

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés à plusieurs endroits des parcours ainsi que deux VTTistes ouvrant et fermant chaque circuit.

L'assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes.

Tout participant a l'obligation de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tous les signaleurs seront dotés d'un téléphone portable.

Les participants s'engagent à respecter le code de la route

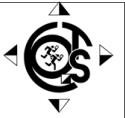
En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler la manifestation.

Le dossard devra être porté de manière lisible tout au long de la course.

## **Article 9 - Récompenses**

Les récompenses seront attribuées, pour chaque course, aux :

- 3 premiers du classement scratch Femmes.
- 3 premiers du classement scratch Hommes



## **Article 10 : Respect**

Par leur inscription, les concurrents s'engagent, sous peine de disqualification immédiate, à respecter :

- l'environnement et les éventuels domaines privés empruntés (interdiction de jeter des débris ou dégradation de matériel...),
- les organisateurs et bénévoles de la course,
- les signaleurs présents sur les circuits.

## **Article 11 : Abandon et forfait**

Pour des raisons de sécurité, les concurrents s'engagent à prévenir l'organisation en cas d'abandon. En cas de forfait, aucun remboursement ne sera fait à moins de 1 semaine de l'épreuve.

## **Article 12 : Assurance et responsabilité**

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante et en cas de vol pendant la manifestation.

## **Article 13 : Cause d'exclusion de la course**

Les causes d'exclusion immédiate sont les suivantes :

- Non-respect du présent règlement,
- Non-respect de l'environnement,
- Tricheries ou non-respect de l'esprit sportif,
- Non-respect des bénévoles, des signaleurs ou de l'organisation.

## **Article 14 : Divers**

Pour information et conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 Janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », l'organisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles de chaque concurrent qui va lui permettre de publier les résultats sur le site internet de l'épreuve, de ses partenaires et sur celui de la FFA.

Si un participant souhaite s'opposer à cette publication, il doit expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA ([cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.